

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 février 2016

---

## MESURE DES ÉMISSIONS POLLUANTES - (N° 3396)

Adopté

### AMENDEMENT

N ° CD1

présenté par  
M. Lesage, rapporteur

-----

### ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 16, substituer au mot :

« Européens »,

les mots :

« résidents de l'Union européenne ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.